

**PRIME DE PRECARITE DANS LA FONCTION PUBLIQUE :  
L'AD-PA RAPPELLE L'IMPORTANCE  
DE REVALORISER L'ENSEMBLE DES PROFESSIONNELS**

Dans le cadre de la réforme de la fonction publique, le gouvernement propose la création d'une prime de précarité pour les CDD courts dont pourraient bénéficier 200 000 agents, car elle concernerait les contrats d'une durée inférieure à un an jusqu'à deux fois le SMIC.

L'AD-PA tient, tout d'abord, à rappeler que le secteur de l'aide aux personnes âgées a recours à ce type de contrats par manque d'attractivité des métiers et en raison du nombre d'arrêts de travail de longue durée. Cela résulte principalement du manque de personnel du fait de l'incurie des pouvoirs publics.

Il convient, donc, d'augmenter dès à présent le nombre de professionnels intervenants à domicile et en établissement (tous statuts confondus) et de revaloriser significativement l'ensemble des salariés et agents travaillant auprès des personnes vulnérables (tous contrats de travail confondus).

Enfin, l'AD-PA précise que cette prime devra nécessairement être conditionnée à une augmentation des moyens accordés par les pouvoirs publics à l'ensemble des structures. Dans le cas contraire cela engendrerait une baisse des effectifs, ce qui serait un message négatif envoyé au secteur à quelques mois de la loi autonomie.

L'AD-PA rappelle l'urgence d'engager des moyens nouveaux dans le secteur de l'aide aux personnes âgées pour leur permettre de vivre plus dignement et générer de nouvelles vocations professionnelles.

Pour tout contact  
Pascal CHAMPVERT  
Romain GIZOLME  
Tel : 01 55 12 17 29

Suivez toute l'actualité de l'AD-PA sur les réseaux sociaux :



@AssociationADPA

<https://www.facebook.com/pages/AD-PA/167671096759669>

<http://ad-pa.blogspot.fr/>

**L'AD-PA regroupe au plan national les directeurs de services à domicile, de coordinations et d'établissements pour personnes âgées**